

Taxe d'apprentissage 2022 et projets de formation

L'Institution Fénélon d'Elbeuf-sur-Seine, qui a pour entité administrative l'OGEC-ECE, regroupe, entre autres, le lycée technologique Fénélon et le lycée professionnel Notre-Dame.

Nos deux lycées proposent des formations qui relèvent des secteurs tertiaires (gestion administration et commerce), industriels (électricité et environnements connectés) et médico-techniques (lunetterie dentaire)

Ce sont ainsi 350 élèves qui sont engagés dans ces filières au sein de l'Institution Fénélon.

Quels projets à Fénélon en 2022 ?

- une imprimante 3d pour la filière dentaire
- poursuite d'équipements domotiques pour la filière électricité
- supports informatiques pour la filière lunetterie
- renouvellement du mobilier pour les filières tertiaires

Ces équipements sont indispensables pour développer et évaluer les compétences des élèves sur les matériels les plus récents qu'ils utiliseront dans vos entreprises.



Taxe d'apprentissage 2022 et projets de formation

Quels enjeux ?

L'Institution Fénélon d'Elbeuf-sur-Seine (lycée technologique Fénélon et lycée professionnel Notre-Dame) met tout en œuvre pour que la formation de ses élèves soit la meilleure possible.

Nous nous distinguons notamment par nos exigences sur le savoir-être de nos élèves. Nous sommes aussi engagés sur l'employabilité et l'insertion de nos élèves qui sont vos futurs salariés et collaborateurs.

Pour cela, nous avons besoin de vous. En effet, pour mettre à disposition des élèves les matériels et équipements nécessaires à leur apprentissage, nous nous appuyons sur la taxe d'apprentissage.

Avec la loi *Avenir professionnel* de 2018, une partie de cette taxe peut être versée directement par l'entreprise vers la structure d'enseignement professionnel de son choix.

C'est le seul impôt dont vous décidez l'affectation.

Nos élèves et enseignants comptent sur vous.

Jean-Marc Jaffré
Chef d'établissement

Jérémie Edde
Chargé de communication

Taxe d'apprentissage 2022 et projets de formation

Comment ?



Nous souhaitons bénéficier de votre soutien avec toute ou partie de cette fraction de 13% de la T.A.

Conformément à l'article L.6241-5 du code du travail et à l'arrêté préfectoral SGAR/20-078 du préfet de Normandie en date du 15 décembre 2020, l'Institution Fénelon est habilitée à percevoir cette taxe sans intermédiaire.

Remplissez le formulaire au verso et procédez avant le 31 mai 2022 au versement par chèque ou par virement.

En retour, nous vous transmettrons le reçu libératoire qui sera votre pièce comptable.

Pour aller plus loin...

- les lycées peuvent communiquer sur votre action via leurs réseaux (familles et partenaires),
- nous sommes également en capacité de recevoir, sous forme de dons, les équipements et matériels professionnels que vous souhaitez renouveler. Il s'agit ainsi de créer le lien entre de futurs collaborateurs et les entreprises au travers d'équipements communs.

Taxe d'apprentissage 2022 et projets de formation

Modalités de paiement

- par chèque à l'ordre de l'OGEC-ECE, à envoyer à
OGEC-ECE – 2, rue d'Alsace 76 500 ELBEUF-SUR-SEINE

- par virement sur le compte OGEC-ECE, avec comme
référence votre *raison sociale* – *Taxe d'apprentissage* :

Titulaire du compte : OGEC-ECE

Domiciliation : Centre AFF associations ROUEN

IBAN : FR76 1142 5009 0008 0029 2528 107

BIC : CEPAFRPP142

Récapitulatif à nous transmettre par courrier ou par
courriel à communication@ogec-ece.org

Date :

N° SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Code NAF :

Téléphone :

Personne effectuant le versement :

Courriel :

Masse salariale 2021 :

Contribution versée :

Par chèque N°

Banque

Par virement